

Après le Conseil Municipal de février

Les conseils municipaux se suivent sans amélioration du dialogue entre élus, et le maire continue ses propos désobligeants, voir insultants, à l'égard de Mme Valérie FRAUX (cf. celui du 14 février). La qualifier d'opportuniste : de sa part, c'est un comble !

Les réunions du Conseil Municipal sont des chambres d'enregistrement de décisions déjà prises, dont la présentation est donnée dans le délai réglementaire strictement minimum de 5 jours, de façon succincte ou floue, mais avec nombre d'annexes administratives : les conseillers municipaux minoritaires ne peuvent étudier correctement le dossier...

Plutôt que commenter ce qui fut dit, parlons de ce qui ne le fut pas.

Parce que la méthode du maire, c'est :

« Information réduite, silence et secret : c'est moi qui décide ! »

1- Aménagement de la place de la Poste :

Les travaux publics sont lancés, mais les travaux privés de l'ex-Gendarmerie Maritime sont à l'arrêt !

Bradée par la commune avec une moins-value de 400 000€ pour réaliser sur place 7 logements sociaux, la « Gendarmerie Maritime » serait remplacée par un collectif de 35 logements (dont une cellule commerciale en rez-de-chaussée). Ce chantier, stoppé, est déjà un échec, avec des inondations en sous-sol, et des maisons voisines fissurées ! Quand va-t-il redémarrer alors que les chaussées jouxtant la Poste sont en cours de finition ? Les engins de chantier risquent de provoquer des dégradations !

On a la même problématique Bd de la République devant l'Office du Tourisme et l'îlot Total... La voirie mise à neuf avant le chantier de construction de 2 immeubles !

Quelle est la cohérence dans l'enchaînement des travaux ? Cela ne se résoudra pas par une obligation simple au promoteur de remettre en état les dégâts provoqués par les engins de construction.

**Qui est responsable de cet enchaînement irrationnel des chantiers publics et privés ?
Le maire avec son impatience et sa précipitation ?**

2- Projet des ports :

Depuis 2018, le projet des ports est dévoilé au compte-gouttes, sans présentation globale de l'opération :

1^{er} appel d'offres avec cahier des charges secret, mais affirmation du maire « ***cela ne coûtera rien aux Pornichétins !*** ». Patatras : appel d'offres infructueux avec une seule réponse à un prix exorbitant « sans concurrence » ! Un projet trop ambitieux, irréaliste et mal ficelé.

Qu'à cela ne tienne, une idée lumineuse conduit à imaginer une Société d'Economie Mixte Locale (SEML) pour satisfaire une ambition personnelle aux frais des Pornichétins.

V. Fraux interrogeait en Conseil municipal du 15 mars 2023 : « *est-ce à dire que vous considérez qu'aucun candidat, groupement d'entreprises, ne serait assez fou pour se lancer dans l'aventure seul, avec les contraintes ambitieuses que vous fixez ?* »

Le 2^e appel d'offres du 21 avril 2023, avec pour dates limites des candidatures le 26/05/2023 et de remise des offres le 15/12/2023, semble confirmer cette crainte : seule la SEML aurait fourni une réponse. Le calendrier prévisionnel consultable sur le site de la ville annonçait le choix du candidat en Conseil Municipal en janvier et la signature du contrat en février. Pourquoi le résultat de la Commission d'Appel d'Offres n'a-t-il pas été soumis à l'approbation du CM du 14 février ? Pourquoi le résultat reste secret ? N'y aurait-il pas un conflit d'intérêt SEML – Mairie, malgré le déport du conseiller municipal R. Rahe ? PCV rappelle qu'un Appel d'Offres avec introduction d'une Société d'Economie Mixte à Opération unique (SEMOP) était plus adapté, pour prévenir tout conflit d'intérêts et surtout limiter le risque financier !

Quand la mairie communiquera-t-elle le résultat de cet Appel d'Offre(s), et les engagements financiers de la commune dans ce projet ?

3- Gestion des écoles

Au détour de la communication « a posteriori » des décisions L2122-22 prises par le maire, on apprend des travaux dans la cour de l'école Gambetta, et par la presse locale la suppression d'une classe à l'école du Pouligou...

La responsabilité de la commune sur ses écoles primaires exigerait un peu plus d'information donnée aux élus en commission « Familles et Solidarités », puis en Conseil Municipal... Est-ce normal que sur un tel sujet essentiel pour les familles de Pornichet il n'y ait aucun débat d'orientation, dans l'intérêt des enfants ?

Face au choix, pas forcément judicieux, de fermer l'école Jean Macé, de densifier celle du Pouligou et de regrouper celles de Gambetta, le constat est là, aujourd'hui :

- l'école Jean Macé endormie attend un projet futur. Une réserve foncière, nous dit-on, dont nous n'avons aucune nouvelle... PCV proposait d'y installer une maison médicale, entre autres...
- l'école du Pouligou perdra une classe à la rentrée prochaine...
- le Groupe Scolaire Gambetta étriqué recevra une construction en remplacement de l'ALGECO. L'un comme l'autre grignotent cette cour de récréation où les enfants ne trouvent pas un m² d'ombre par fortes chaleurs suite à l'abattage du bel arbre par négligence durant les travaux et peut-être l'envie d'avoir une cour bien propre pour éviter les aiguilles de pin et la « gadoue » en classe !!!

Quand on veut attirer les familles, où est l'ambition pour le bien-être des enfants ?

Ils auront besoin de fraîcheur et de verdure dans leur école !

Valérie FRAUX et « Pornichet c'est vous ! »

Voir les avis de PCV sur <https://www.pornichet-c-vous.org/CR CM.html>



Photos: Google Map



Photos : Google Street (haut et centre) / PCV



Photos: PCV